



PROCÈS-VERBAL

COMMISSION REGIONALE DE CONTRÔLE DES CLUBS

Réunion du :	28 janvier 2025
à :	17 h 30 en visioconférence
Présidence :	M. Claude BANAH
Présents :	MM. Philippe MALLET – Gilles ROYER
Excusés :	Mme Agathe ROYER MM. Kévin HYUNH et Morgan NEUVILLE
Assistent à la séance :	Mmes. Sylvie GUIONNAUD et Angéline WESSE-BOURGEON M. Jérôme GARCIA

ATTENTION : Le document ci-dessous permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Régional de Contrôle des Clubs de la Ligue Centre-Val de Loire de Football.

Ces décisions sont données pour information et ne remplacent en rien la décision motivée qui est notifiée aux clubs selon les formes réglementairement prescrites.

☆☆☆☆☆☆☆☆

Lors de la réunion du 18 novembre 2024, il avait été rappelé aux clubs l'obligation de transmettre avant le 30 octobre 2024 pour les clubs de Régional 1, un délai supplémentaire était accordé au 30 novembre 2024 pour les clubs de Régional 2 et de Régional 3, et au 31 décembre 2024 pour les clubs de Régional 1 Futsal :

- Les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2024 ;
- Les relevés bancaires et état de rapprochement au 30 juin 2024 ;
- Une attestation des organismes sociaux mentionnant la situation à jour du club ;
- Les comptes prévisionnels de la saison en cours.

Le non-respect de ces obligations étaient susceptibles d'entraîner des sanctions sportive et financière, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Lors de la séance du jour, la commission a fait le point sur les documents transmis par l'ensemble des clubs des divisions Régional 1, Régional 2 et Régional 3 soumis au contrôle de la CRCC.

La commission a rappelé l'importance du respect des échéances prévues par les règlements généraux, soulignant que ce respect est essentiel pour garantir l'équité dans le traitement des dossiers ainsi que la transparence dans le processus de contrôle.



DECISION : Accepte le bilan et les comptes 2023/2024 en l'état

Pour les Clubs de Régional 1 :

USM Saran , EB St Cyr sur Loire, US Monnaie, CS Mainvilliers, FC St Jean le Blanc,

Pour les clubs de Régional 1 Féminin :

SMOC St Jean de Braye, FCM Ingré

DECISION : Sursis à statuer

J3S Amilly, FC Drouais, prend acte du bilan et des comptes 2023/2024, seront à nouveau auditionnés en fin de saison.

FC Déols : audition à venir

Régional 1 Futsal : audition à venir

DECISION : Inflige une amende pour non-production de documentations

- Aux clubs de Régional 1 suivant :

Chambray FC et Tours FC

- Au club de Régional 2 suivant :

USM Montargis

- Aux clubs de Régional 3 suivant :

US Le Blanc, Vatan SC, Pithiviers CA, Blois AFC 95,

Rappel :

Une vigilance est à apporter sur l'enregistrement des recettes commerciales.

Le plan comptable entré en vigueur le 1^{er} janvier 2020 n'est pas encore utilisé par l'ensemble de nos clubs.

Prochaine réunion fin mars.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45

Président de séance

Claude BANAH

Secrétaire de séance

Angéline Wesse-Bourgeon

Publié le 21/02/2025